

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 19 avril 2021
N° CP-2021-4-2-6

2^{ème} Commission

Commission de l'excellence éducative, de l'accompagnement des familles et de l'autonomie

Service instructeur

Service jeunesse

Service consulté

PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DU HAUT-RHIN POUR LA FORMATION DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Résumé : Il est proposé d'attribuer une subvention de 7 000 € à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin pour la formation technique, pratique et sportive des Jeunes Sapeurs-Pompiers.

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin (UDSP 68) est l'organisme associatif qui fédère tous les membres des Services d'incendie et de secours sur le territoire haut-rhinois : sapeurs-pompiers actifs, anciens, Jeunes Sapeurs-Pompiers, personnels administratifs, techniques et spécialisés. Elle regroupe les 370 amicales des sapeurs-pompiers situées dans le Haut-Rhin.

Ses actions s'articulent autour de la défense des intérêts des sapeurs-pompiers, soit 7 000 femmes et hommes, et de la promotion du métier de sapeur-pompier et de ses valeurs, à l'occasion notamment de grandes manifestations sportives.

Il vous est proposé de soutenir plus particulièrement son action auprès des Jeunes Sapeurs-Pompiers du territoire haut-rhinois, qui en 2020, ont recensé dans leurs rangs pas moins de 1 266 jeunes, encadrés par plus de 400 moniteurs.

L'UDSP 68 subvient à de nombreuses dépenses pour la formation technique, pratique et sportive des Jeunes Sapeurs-Pompiers.

Elle prend en charge les dépenses inhérentes à la pratique sportive obligatoire, les acquisitions de matériels spécifiques d'instruction, la formation des éducateurs, les frais afférents à la tenue des stages en vue de l'obtention du Brevet de Cadet, les dépenses

liées à la participation au concours de manœuvre et aux épreuves du Comité Technique International du Feu, ainsi que les frais occasionnés par les réunions de jurys.

Le Conseil Départemental du Haut-Rhin a soutenu pendant de nombreuses années cette action. Il est proposé de renouveler ce soutien à hauteur de 7 000 € pour l'année 2021.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'attribuer une subvention de 7 000 € à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin pour la formation technique, pratique et sportive des Jeunes Sapeurs-Pompiers, au titre de l'année 2021. Cette subvention sera versée en une fois.

Le montant de la subvention (7 000 €) sera prélevé sur les crédits inscrits au BP 2021, soit la somme de 16 600 €, comme suit :

- Prévention : Opération P2070002 – ligne 65-65748-338-43

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY